

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 30 (2000)
Heft: 2

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Voulez-vous aider Générations ?

Pour Fr. 100.-, devenez sociétaire de la Société coopérative «Aînés»!

Le magazine *Générations* est édité par la Société coopérative Aînés. Des dizaines de sociétaires individuels, d'associations ou d'entreprises ont souscrit une part. Ils sont invités à participer aux débats de l'assemblée annuelle, donc à la gestion du magazine. Aujourd'hui, compte tenu du développement de *Générations*, notre société a besoin de nouveaux membres. C'est pourquoi nous proposons une nouvelle souscription de parts à chacun de nos lecteurs.



Dessin Pécub

En trente ans, notre société a participé, par le biais de sa revue, au mieux-être des seniors de Suisse romande. Il n'y a pas d'âge pour être sociétaire.

Si le magazine *Générations* vous est sympathique, n'hésitez pas! Joignez-vous à nous en remplissant votre demande de part ci-dessous. Vous recevrez nos statuts, avec un bulletin de versement pour une ou plusieurs parts.

Le coût d'une part de sociétaire à la Société coopérative Aînés est de Fr. 100.-.

EXTRAIT DES STATUTS

Article 3: «La société a pour but de renseigner, d'aider et de divertir les personnes du 3^e âge. Elle cherche à atteindre ce but avant tout par l'édition, la confection et la diffusion d'un magazine. Elle exerce son activité dans un esprit social, sans aucun but lucratif.»

Article 4: «Toute personne physique ou morale peut devenir membre de la société si elle en fait la demande écrite. L'admission est prononcée par le conseil d'administration.»

Article 10: «L'assemblée générale des sociétaires est le pouvoir suprême de la société. Elle se réunit ordinairement une fois par an, sur convocation du conseil d'administration.»

Article 13: «Chaque sociétaire n'a droit qu'à une voix, quels que soient le nombre et la valeur de ses parts.»

Société Coopérative Aînés

DEMANDE DE SOUSCRIPTION

Nom Prénom

Rue

N° postal Localité

je désire souscrire part(s) sociale(s) à Fr. 100.-

Lieu Date Signature

A découper et à envoyer à:

**SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AÎNÉS,
CASE POSTALE 2633, 1002 LAUSANNE**